

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le dossier est constitué :

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire M4

De deux imprimés M4 : complétés et signés **en original** par le représentant légal ou son mandataire.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, ayant approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation, **enregistré auprès du service enregistrement du SIE en cas de boni de liquidation et de partage, sauf pour la SARL / SAS à associé unique (Présenter au moins 3 exemplaires car le SIE en garde un).**
- ✓ 1 exemplaire du bilan de clôture (comptes définitifs) établi et certifié conforme par le liquidateur.
- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec date de publication.
Pour les SNC et les sociétés en commandite simple, seul un exemplaire du journal (ou copie de celui-ci) est accepté sauf s'il s'agit d'une annonce publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, une copie de l'attestation de parution suffit.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : pouvoir signé des deux parties.

Coût de la formalité :

Frais de Greffe : 13,93 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 70,00 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.